

**Nombre de conseillers :**

- En exercice	:	21
- Présents	:	16
- Absent	:	/
- Représentés	:	5
- Votants	:	21

Le conseil municipal s'est réuni le 20 janvier 2017, à 20 h 00, en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, Maire de la Bernerie-en-Retz.

**Étaient présents :**

*Thierry DUPOUÉ, Maire, Raymond LE FLOCH, Martine DUBOIS, Adjoints, Jean-Paul DAVIAUD, Françoise SEILLÉ, Gilles LAURENT, Gilles PICHARD, Catherine LEROY, Roger LOUÉRAT, Christiane MEISART, Jean-Louis VERISSON, Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Béatrice GRELIER, Valérie BRIAND/KRÖGER, Antoine CHIFFOLEAU Conseillers Municipaux.*

**Étaient absents représentés :** *Jean-Paul MAAS (pouvoir à Thierry DUPOUÉ), Roland HENTZIEN (pouvoir à Raymond LE FLOCH), Sophie LORMAN (pouvoir à Martine DUBOIS), Jean-Yves LAIGLE (pouvoir à Antoine CHIFFOLEAU), Elena FUSI/PERRRODEAU (pouvoir à Béatrice GRELIER).*

**Était absent :** /

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT) : *Laurence BRETON* est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**1.- AFFAIRES FINANCIÈRES**

**1.1.- Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du soutien aux territoires (2017-2021) : thématiques éducation**

Au titre de la thématique « Education », le rapporteur propose de solliciter une subvention départementale à hauteur de 40 % portant sur le projet de construction du pôle enfance. Il est estimé, au stade de son avant-projet sommaire, à 581 095 € hors taxes, frais divers & honoraires de la maîtrise d'œuvre inclus.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de construction du pôle enfance
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre de sa politique de soutien aux territoires 2017-2021, à hauteur de 40 %, soit 232 438 €.
- AUTORISE le Maire à engager toute démarche en ce sens

**1.2.- Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du soutien aux territoires (2017-2021) : thématique éducation**

Toujours au titre de la thématique « Education », le rapporteur propose de solliciter une subvention départementale à hauteur de 40 % portant sur le projet de réparation de la toiture de l'école publique. Il est estimé, au stade de son avant-projet sommaire, à 346 045,46 € HT.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réfection totale de la toiture de l'école publique
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental au titre de sa politique de soutien aux territoires 2017-2021, à hauteur de 40%, soit 138 418,18 €.
- AUTORISE le Maire à engager toute démarche en ce sens

### **1.3.- Demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du soutien aux territoires (2017-2021) : thématique mobilité**

Au titre de la thématique mobilité, le rapporteur propose de solliciter une subvention départementale pour le projet portant sur l'aménagement de cheminements doux rues Alfred Lucas, des Loisirs et avenue d'Armor, ainsi que sur la création d'un plateau ralentisseur envisagé à l'intersection des rues Georges Clémenceau (RD n°97) et du Capitaine Debouté. Le rapporteur propose de solliciter une subvention la plus élevée possible.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement de cheminements doux,
- SOLLICITE le concours le plus élevé possible du Conseil Départemental au titre de sa politique de soutien aux territoires dans le cadre de la thématique « Mobilité », 2017-2021
- AUTORISE le Maire à engager toute démarche en ce sens

### **1.4.- Demande de subvention au titre des réserves parlementaires Ronan DANTEC**

Dans l'optique de la rénovation de la toiture de l'école publique, le rapporteur propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 du sénateur Ronan DANTEC.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal par vote à mains levées et à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération d'investissement estimée à 346 045,46 € HT,
- DIT qu'elle n'a connu aucun commencement d'exécution,
- AUTORISE le maire à engager financièrement la commune

### **1.5.- Demande de subvention au titre des réserves parlementaires Yannick VAUGRENARD**

Dans l'optique de la réhabilitation du multi accueil, le rapporteur propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire 2017 du sénateur Yannick VAUGRENARD.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- APPROUVE l'opération d'investissement estimée à 329 590 € HT, honoraires & frais annexes plafonnés à 5% inclus
- DIT qu'elle n'a connu aucun commencement d'exécution,
- AUTORISE le maire à engager financièrement la commune

## **2.- AFFAIRES SCOLAIRES, ASSOCIATIVES, ENFANCE & JEUNESSE**

## **3.- RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1.- Modification n° 1 du tableau des effectifs (création du poste d'agent de maîtrise principal et Suppression du poste d'agent de maîtrise)**

Le rapporteur expose à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise principal en vue de la restructuration du pôle direction des services techniques.

Considérant que l'agent remplit les conditions statutaires,

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- ADOPTE la modification n° 1 du tableau consistant à créer un emploi d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
- CHARGE le maire de saisir le comité technique paritaire afin de recueillir son avis sur la suppression d'un emploi du grade d'agent de maîtrise à temps complet.

## **4.-URBANISME - DOMANIALITÉ**

## **5.- AFFAIRES FONCIÈRES - VOIRIE**

## **6.- AFFAIRES DIVERSES**

### 6.1.- Modification de la commission finances

Considérant la candidature de monsieur Gilles LAURENT, conseiller municipal, à la commission des finances,  
Considérant l'avis favorable de la commission de gestion,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
- APPROUVE la candidature de monsieur Gilles LAURENT à la commission des finances.

## 7.- RAPPORTS ET BILANS ANNUELS

## 8.- INTERCOMMUNALITÉ : Communauté d'Agglomération

### 8.1.- Désignation des membres aux commissions thématiques communautaires

Dans le cadre de la fusion des Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz au 1er janvier 2017, confirmée par arrêté préfectoral en date du 9 novembre 2016, le Conseil communautaire du 5 janvier 2017 a décidé de former les neuf commissions thématiques permanentes suivantes :

- Finances – Statuts – Transferts de compétences
- Mutualisations – Ressources Humaines
- Développement économique – Emploi – Tourisme
- Aménagement du territoire
- Transports – Mobilités
- Environnement – Développement durable
- Eau - Assainissement - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Services à la famille et Solidarités
- Culture – Sport

Le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- DESIGNNE les conseillers municipaux membres des commissions thématiques communautaires conformément au tableau ci-après

Thématiques	Membres
Finances – Statuts – Transferts de compétences	Jean-Paul MAAS
Mutualisations – Ressources Humaines	Thierry DUPOUE
Développement économique – Emploi – Tourisme (Gestion des zones d'activités, commerce, numérique, circuits courts, nautisme, randonnées, etc.)	Laurence BRETON
Aménagement du territoire (Urbanisme, gens du voyage, habitat, agriculture, affaires foncières, etc.)	Roland HENTZIEN
Transports – Mobilités	Jacques PRIEUR
Environnement – Développement durable (Traitement, déchèteries, collecte, tri sélectif, etc.)	Raymond LE FLOCH
Eau - Assainissement - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) (Assainissement collectif et non collectif, secours et incendie, etc.)	Jean-Paul DAVIAUD

<b>Services à la famille et Solidarités</b> (Petite enfance, enfance-jeunesse, CLIC gérontologique, point d'accès au droit, politique de la ville, etc.)	Martine DUBOIS
<b>Culture – Sport</b> (Sémaphore, amphithéâtre, maison de l'Histoire, piscines communautaires, voile scolaire, éveil musical, etc.)	Jean-Louis VERISSON

### 8.1.- Désignation des membres à la CIID

Compte tenu de la fusion des Communautés de communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz au 1er janvier 2017, confirmée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2016, la commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être recomposée sur proposition des conseils municipaux des communes membres.

La Communauté d'agglomération doit dresser une liste en nombre double, c'est-à-dire 20 titulaires (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté) et 20 suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté) qui sera transmise à l'administration fiscale en charge de nommer les membres de la CIID. Dans ce cadre, la désignation des commissaires de la CIID sera effectuée sur proposition des conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- DESIGNER comme suit les commissaires, en tenant compte du tableau de répartition défini ci-dessus :

Nom de la commune	Nom du commissaire titulaire	Nom du commissaire suppléant
LA BERNERIE EN RETZ	<i>Yvonne LE BIDEAU</i>	<i>Alain CAQUARD</i>

### 8.1.- Opposition au transfert du PLU à la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

L'article 136 de la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite Loi ALUR en date du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » (PLU) aux Communautés de communes ou d'agglomération, au plus tard au 27 mars 2017. Les communes peuvent cependant s'opposer au transfert automatique de cette compétence par délibération entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017. A défaut d'opposition des communes dans les conditions précitées, la Communauté d'agglomération devient compétente de plein droit pour l'élaboration du « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUi) à compter du 27 mars 2017.

Compte tenu notamment des transferts déjà engagés et de la fusion des communautés de communes, il est proposé de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en 2017 et d'engager un diagnostic, à l'échelle communautaire, permettant de se prononcer sur l'opportunité future d'un tel transfert.

Considérant l'avis favorable de la commission de gestion, le conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité,

- DECIDE de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en 2017 ;
- DEMANDE au Conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 23 Janvier 2017,

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ

Affiché sur le tableau extérieur prévu à cet effet le 24 Janvier 2017

Le Maire,

Thierry DUPOUÉ